

### Rubriques

- [Accueil](#)
- [Brèves d'Abidjan](#)
- [Économie](#)
- [Faits Divers](#)
- [International](#)
- [Politique](#)
- [Société](#)
- [Sport](#)
- [Galerie Photos](#)

### Informations

- [Contacts](#)

### Archives

Mois :

Année :

## Pollution électromagnétique à Abidjan : Les résidents SIDECI des II plateaux en danger de mort

vendredi 20 juillet 2007

**D**epuis des mois, les résidents du quartier dit SIDECI II Plateaux disent être confrontés à des problèmes de santé, dus essentiellement,

selon eux, à un rayonnement de champs électromagnétiques issus d'antennes micro-ondes appartenant à la société de télécommunications ALINK TELECOM . Ils ont écrit à toutes les autorités administratives en vue de faire enlever l'antenne polluuse, mais la situation n'a pas changé,

Pour se faire entendre, la mutuelle syndicale des résidents a fait une pétition de protestation, mobilisant 357 signatures des habitants du quartier. Le 17 décembre 2006, ils ont écrit à M. Konan, Directeur de la Société ALINK TELECOM pour lui faire part des perturbations que l'installation des antennes des services de son entreprise crée dans la vie quotidienne des riverains. Ils lui ont demandé de tout mettre en œuvre pour que les rayonnements mirco-onde soient éliminés, à défaut d'enlever les antennes qui ne sont pas du tout recommandées dans un quartier résidentiel. Jusque-là, ils n'ont reçu aucune réaction favorable. Ils ont écrit respectivement Premier Ministre (12 janvier 2007), au Directeur Général et au Directeur de la réglementation de l'ATCI, au maire de la commune de Cocody (30 décembre 2006), (24 février), à la DST (25 mars 2007), au ministre de la Santé (30 décembre 2006), Au général Kili de la direction de la police nationale (30 décembre), au Procureur de la République (27 décembre 2006), au président de la Chambre d'Industrie... pour se plaindre des maux dont ils souffrent du fait des rayonnements micro onde. Mais rien n'y fit.

Selon le procès verbal du constat fait par l'étude de maître Brou Kouamé, sur requête de la mutuelle syndicale, des expertises ont été commises sur le terrain pour évaluer la nocivité des rayonnements. Les analyses ont été faites par M. Ahouassa Yapo Paul, Enseignant à l'université de d'Abobo-Adjamé, Physicien, Electro-magnétiste, spécialiste micro-ondes. Le spécialiste a fait observer à l'écran d'un appareil dit SPECTRON HF 6080 des chiffres qui défilaient allant de 3000 à 6000 Mhz. Il ressort de cet exercice que la fréquence de ces micro-ondes émis est de 3 à 6 volts par mètre. Alors même que le seuil international à ne pas franchir en cas d'exposition des humains est 0,6 volt maxi. L'étude scientifique la plus importante réalisée au monde est celle du WTR (Wireless Technologie Research - USA) financée à la hauteur de 28 millions de dollars et qui montre des effets dits biologiques notamment sur l'ADN, ces résultats ont été confirmés par l'étude REFLEX réalisée par la Communauté Européenne. Depuis janvier 2006, la Société ALINK TELECOM s'est installée dans le quartier Résidentiel SIDECI des II Plateaux, munie de trois antennes micro-ondes de type WIMAX dirigées vers le quartier résidentiel en question; Elles imposent un rayonnement permanent sur les habitants et les habitations où vivent des personnes âgées et enfants. Les antennes micro-ondes se trouvent au-dessus de la pharmacie Espace Santé, lieu où se trouvent des centaines de médicaments dont certains pourraient être sensibles aux micro-ondes. Les habitants du quartier Résidentiel SIDECI regroupés en Mutuelle Syndic ont cité la Société ALINK TELECOM devant la



justice, car elle continue à maintenir son dispositif mortel malgré les plaintes des habitants et le départ des personnes les plus malades du quartier. Les habitants les plus exposés se sont plaints d'une baisse de leurs taux de globules rouges et blancs ainsi que de troubles cardio-vasculaires. Le reste des habitants se fait suivre par des médecins. La Mutuelle Syndic du quartier SIDECI II Plateaux demande que ces antennes soient retirées immédiatement, et que les personnes malades soient prises en charge, car ce rayonnement micro-ondes, inodore, insonore et invisible est plus dangereux que les déchets toxiques.

Eddy PEHE

---

Le Nouveau Réveil © 2005. Tous droits réservés

Réalisation et hébergement : Webloggy

